



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

inpi

# ALLER À L'INTERNATIONAL

L'expertise INPI au service des entreprises



LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE  
AU BRESIL

## LE CONTEXTE GÉNÉRAL

---

*Partenaire majeur de la France au sein de la sphère émergente, le Brésil représente notre premier partenaire commercial en Amérique latine. Les multinationales françaises y sont d'ailleurs très présentes (39 entreprises du CAC 40 y comptent au moins une filiale).*

*Ainsi, la protection de la propriété intellectuelle (marques, brevets, certificats d'utilité, dessins et modèles, droits d'auteur) représente pour les entreprises françaises présentes au Brésil un enjeu essentiel de leur stratégie afin de prévenir tout conflit lié à l'utilisation par un tiers non autorisé ou tout risque de contrefaçon.*

*Membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et signataire des principaux traités relatifs au droit de la propriété intellectuelle, le Brésil possède une réglementation complète et conforme à l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).*

*En 2021, la première Stratégie nationale de propriété intellectuelle est entrée en vigueur au Brésil. Elle fixe un cadre global pour la prochaine décennie avec pour objectif de faire entrer le pays dans les tous premiers écosystèmes de PI de la région. Le principal défi pour l'Office brésilien réside surtout dans l'amélioration du délai de délivrance des titres.*

## POURQUOI PROTÉGER SA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU BRÉSIL ?

---

Tout ce qui constitue la valeur de l'entreprise doit être protégé par la propriété intellectuelle (PI). Les droits de PI permettent d'obtenir des monopoles d'exploitation sur ses innovations et sont le préalable nécessaire pour lutter contre la contrefaçon.

Enregistrant une progression continue depuis plusieurs années (+8 places en comparaison à 2020), le Brésil se hisse désormais à la 54<sup>ème</sup> place des nations les plus innovantes selon l'Indice mondial de l'innovation ([https://www.wipo.int/global\\_innovation\\_index/en/2022/](https://www.wipo.int/global_innovation_index/en/2022/)) publié par l'OMPI en 2022.

## COMMENT PROTÉGER VOS CRÉATIONS ET VOS INNOVATIONS AU BRÉSIL ?

---

Au Brésil, l'Institut National de Propriété Industrielle (INPI) est l'Office national compétent en matière de propriété industrielle. Il existe différents mécanismes mobilisables en fonction des types d'innovations et de la protection recherchée.

### LA MARQUE

La marque est un signe permettant de distinguer les produits ou services d'une entreprise de ceux fournis par un concurrent. La marque offre une protection à son propriétaire en lui donnant un droit exclusif de l'utiliser pour désigner des produits ou des services, ou d'autoriser un tiers à le faire en contrepartie d'une rémunération. Au Brésil, la marque peut être composée de mots, graphismes, lettres, nombres, symboles tridimensionnels, de combinaison de couleurs ou d'une combinaison de ces

précédents éléments. La marque offre une durée de protection de 10 ans au Brésil, et elle est renouvelable indéfiniment.

Depuis juillet 2019, **il est désormais possible de protéger sa marque au Brésil par l'extension d'une marque française via le système de Madrid (OMPI).**

Pour faire un dépôt par la voie nationale, une entreprise française devra impérativement se faire représenter par un mandataire local au Brésil.

### LE BREVET

Au Brésil, il existe deux types de brevet. Tout d'abord, le **brevet d'invention** qui permet de protéger une solution technique nouvelle. Les titulaires d'une demande de brevet

français peuvent **étendre leur protection au Brésil via le système international PCT** en respectant le délai de priorité de 12 mois. Le brevet offre une protection de 20 ans à compter de la date de la demande initiale.

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Propriété Intellectuelle pour 2021-2030, l'Office brésilien s'est fixé pour objectif d'améliorer ses délais de délivrance (actuellement estimés autour de 7 ans). De plus, la signature d'un accord **PPH** (*Patent Prosecution Highway*) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022 entre l'INPI France et l'INPI Brésil est une avancée très positive au service des déposants français qui pourront désormais solliciter l'accélération de la procédure de délivrance d'un second dépôt de brevet auprès de l'office brésilien et réciproquement.

Par ailleurs, la **fin du double examen des brevets pharmaceutiques** par l'Office brésilien ainsi que par l'agence sanitaire ANVISA représente une avancée importante. En partie responsable du blocage de plus de 3000 demandes de brevets au Brésil, ce double examen a été supprimé depuis l'été 2021.

Un autre moyen de protéger une innovation technique est de recourir au dépôt d'un **modèle d'utilité**. Ce titre s'adresse particulièrement aux nouvelles formes d'objets d'usage pratique, tels que les ustensiles et les outils, qui présentent des améliorations dans leur utilisation ou leur fabrication. Présentant des délais de délivrance similaires à ceux du brevet d'invention, le modèle d'utilité offre une protection plus restreinte, d'une durée de 15 ans seulement.

## LE DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur concerne notamment la création artistique, scientifique, musicale et littéraire. La loi brésilienne distingue les droits moraux (intransmissibles, imprescriptibles et inaliénables) et les droits patrimoniaux (droits d'utilisation de l'œuvre). Elle règlemente l'utilisation des œuvres et les droits voisins.

Par ailleurs, le régime juridique pour la protection de programmes d'ordinateur comporte une protection par le

droit d'auteur, protection régie aussi bien par la Loi relative aux logiciels que par la Loi relative à la propriété intellectuelle. Bien qu'un logiciel soit protégé par des droits d'auteur, il est possible de procéder à son enregistrement auprès de l'INPI brésilien. L'enregistrement est valable au Brésil et dans 176 autres pays qui ont signé la convention de Berne pendant une période de 50 ans.

## LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

L'indication géographique (IG) identifie l'origine d'un produit ou d'un service qui possède certaines qualités en raison de son origine géographique. Connaissant une croissance rapide au Brésil, les IG regroupent les "**indications de provenance**" et "**appellations d'origine**". En avril 2023, l'Office brésilien compte 110 enregistrements d'IG, dont 33 appellations d'origine (24 nationales et 9 étrangères) et 77 indications de provenance (toutes nationales).

Sous réserve que le nom ne soit pas devenu d'usage commun, la protection accordée par une IG, en plus de préserver les traditions locales, permet de différencier les produits et les services, d'améliorer l'accès au marché et de promouvoir le développement régional.

Au Brésil, il est possible de demander l'enregistrement d'une IG et AO étrangère auprès de l'INPI brésilien. La base de données des IG/AO déjà reconnues est consultable sur le site de l'INPI : <http://www.inpi.gov.br/menu-servicos/indicacao-geografica/pedidos-de-indicacao-geografica-no-brasil>

## LE SECRET DES AFFAIRES

Le secret des affaires porte sur des informations ayant une valeur commerciale potentielle ou réelle. Pour être protégées, ces informations doivent être confidentielles et ne pas être connues du public ou des concurrents. Pour bénéficier au mieux de cette protection, il sera important de bien identifier et recenser les secrets des affaires de l'entreprise, et de mettre en place des mesures de préservation de la confidentialité.

# LES CONDITIONS DE DÉPÔT

	Marque	Brevet d'invention	Modèle d'utilité	Dessin et modèle	Droit d'auteur
Comment ?	<p>Par la voie internationale : En passant par l'INPI Système de Madrid dans le délai de priorité de 6 mois à compter de la date de dépôt à l'INPI <a href="https://www.wipo.int/madrid/fr/">https://www.wipo.int/madrid/fr/</a></p> <p>Par la voie nationale : Auprès de l'INPI Brésil via un mandataire. Possibilité de revendiquer la priorité française dans un délai de 6 mois.</p>	<p>Par la voie internationale : En passant par l'INPI Système du PCT dans le délai de priorité de 12 mois à compter de la date de dépôt à l'INPI <a href="http://www.wipo.int/pct/fr/">www.wipo.int/pct/fr/</a></p> <p>Par la voie nationale : Auprès de l'INPI Brésil via un mandataire. Possibilité de revendiquer la priorité française dans un délai de 12 mois.</p> <p>PPH</p>	<p>Par la voie internationale : En passant par l'INPI Système du PCT dans le délai de priorité de 12 mois à compter de la date de dépôt à l'INPI <a href="http://www.wipo.int/pct/fr/">www.wipo.int/pct/fr/</a></p> <p>Par la voie nationale : Auprès de l'INPI Brésil via un mandataire. Possibilité de revendiquer la priorité française dans un délai de 12 mois.</p>	<p>Par la voie internationale : Faire la demande auprès de l'OMPI Système de la Haye dans le délai de priorité de 6 mois à compter de la date de dépôt à l'INPI</p> <p>Par la voie nationale : Auprès de l'INPI Brésil via un mandataire. Possibilité de revendiquer la priorité française dans un délai de 6 mois.</p>	<p>Enregistrement auprès Bureau des droits d'auteur, organe de la Bibliothèque nationale <a href="https://www.bn.gov.br/servicos/direitos-autorais">https://www.bn.gov.br/servicos/direitos-autorais</a></p>
Objet de la protection	<p>Signe distinctif composé de mots, lettres, chiffres, aspects tridimensionnels, couleurs, sons, etc, ou la combinaison de ces éléments.</p>	<p>Solution technique relative à un produit ou à un procédé nouveau, créatif et d'application pratique.</p>	<p>Solution technique nouvelle relative à la forme, la structure, ou leur combinaison, d'un produit adapté pour une utilisation pratique (exclusion des procédés, matières et logiciels).</p>	<p>Design nouveau d'un objet ou d'une partie d'un objet (dessins, schéma, combinaisons forme, structure, couleurs, motifs d'un produit...) générant une impression esthétique et présentant une utilité industrielle.</p>	<p>Oeuvres littéraires, artistiques, musicales, audiovisuelles, logiciels, dessins et modèles industriels ou architecturaux....</p>
Durée de protection	<p>10 ans (renouvelable indéfiniment).</p>	<p>20 ans à compter de la date de la demande initiale (si paiement des taxes annuelles).</p>	<p>15 ans à compter de la date de la demande initiale.</p>	<p>10 ans à compter de la date d'enregistrement (renouvelable 3 fois pour une période de 5 ans soit un total de 25 ans).</p>	<p>70 ans après le décès de l'auteur pour les droits patrimoniaux.</p>
Coûts (Hors honoraires d'un conseil juridique, souvent obligatoire)	<p><b>Demande d'enregistrement national :</b></p> <p>À partir de R\$355</p> <p>A titre indicatif, un dépôt de marque <i>via</i> un cabinet spécialisé peut coûter entre R\$1600 et R\$2300.</p> <p>A cela peuvent cependant s'ajouter des frais si la procédure comporte des étapes supplémentaires (réponse à une notification de l'office, à une procédure d'opposition, etc.)</p>	<p><b>Demande d'enregistrement national :</b></p> <p>À partir de R\$175</p> <p>A titre indicatif, un dépôt de brevet <i>via</i> un cabinet spécialisé peut coûter entre R\$3700 et R\$4600.</p> <p>Les annuités sont évolutives dans le temps.</p>	<p><b>Demande d'enregistrement national :</b></p> <p>À partir de R\$70</p> <p>Les annuités sont évolutives dans le temps.</p>	<p><b>Demande d'enregistrement national :</b></p> <p>À partir de R\$235</p> <p>A titre indicatif, un dépôt d'un dessin et modèle <i>via</i> un cabinet spécialisé peut coûter entre R\$2700 et R\$3700.</p>	<p><b>Demande d'enregistrement :</b></p> <p>À partir de R\$20</p>

# MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE PI

---

Enfreindre les droits de propriété intellectuelle au Brésil est passible de sanctions, malgré des niveaux d'efficacité variables. Plusieurs voies d'action sont alors possibles :

- ▶ **Amiable** : négociation et transaction afin d'éviter d'engager une procédure administrative ou judiciaire.
- ▶ **Administrative** : permet de lutter contre la visibilité des contrefaçons. Les moyens d'investigation sont en revanche assez limités.
- ▶ **Douanière** : dépendant du Ministère de la Justice, le Conseil National de Lutte contre la Piraterie et les Délits de Propriété Intellectuelle (CNCP) est l'autorité compétente pour les contrôles, les saisies de contrefaçons. Pour obtenir la saisie aux frontières à l'import et à l'export, il est nécessaire de déposer une demande d'intervention auprès de la douane. Une fois le produit contrefait entré sur le territoire brésilien, la saisie ne peut être effectuée que par un huissier de justice, sur ordre du juge et d'un expert.

- ▶ **Pénale** : Le Brésil a adopté un système bifurqué en matière de PI. Les procès de contrefaçon sont traités par les tribunaux des états fédérés. Le volet pénal peut être mobilisé en appui de la stratégie globale afin de dissuader les contrefacteurs. Au Brésil, bien que la contrefaçon de brevet soit considérée comme un crime (et non un délit) prévu par l'article 184 de la loi, les sanctions effectives peinent à être réellement dissuasives (amende ou emprisonnement d'un à trois mois). Les tribunaux de première instance de Rio de Janeiro et São Paulo possèdent des chambres spécialisées en droit des affaires, habituées à traiter des affaires en matière de droit de la propriété industrielle. L'expertise judiciaire est la première étape du procès. Par ailleurs, le rapport produit au pénal peut être utilisé pour l'obtention d'une mesure d'interdiction provisoire au civil.

En vue de réussir ces procédures, il est utile de constituer des preuves solides des actes de contrefaçon et de se faire accompagner dès le début par un professionnel spécialisé basé au Brésil.

**ATTENTION AUX ARNAQUES** : les démarchages par courriel à destination des entreprises étrangères sont fréquents. S'ils reposent parfois sur des faits avérés (ex : un dépôt de marque effectué par un tiers et l'ouverture de la période d'opposition), ils s'apparentent souvent à des arnaques. Une arnaque fréquente est par exemple un courriel adressé par un interlocuteur se faisant passer pour un registre de noms de domaines ou même un office de marques et qui prétend qu'un tiers cherche à déposer les marques ou noms de domaines de l'entreprise. Le courriel indique alors qu'une absence de réponse de la part de l'entreprise serait interprétée comme un accord et que les marques ou noms de domaines déposés par le tiers seront alors enregistrés. La réception de courriels de ce type (surtout sur une adresse générique de l'entreprise facile à trouver en ligne) doit inviter à une grande prudence : le mieux est de vérifier la véracité des faits et de se rapprocher d'un expert en propriété intellectuelle.

## LES LIENS UTILES

---

- ▶ France - Institut National de la Propriété Industrielle (INPI FR) : <https://www.inpi.fr/fr>
- ▶ Brésil - Institut National de la Propriété Industrielle (INPI BR) : <https://www.gov.br/inpi/pt-br>
- ▶ Brésil - Conseil National de Lutte contre la Piraterie et les Délits de propriété Intellectuelle (CNCP) : [Conselho Nacional de Combate à Pirataria e Delitos Contra a Propriedade Intelectual - CNCP — Português \(Brasil\) \(www.gov.br\)](https://www.gov.br/cnsp/pt-br)
- ▶ Service économique de l'Ambassade de France au Brésil : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BR>



---

 **Conseiller Régional Propriété Intellectuelle**  
Ambassade de France au Brésil  
Service Économique Régional  
Antenne de Rio de Janeiro  
[riodejaneiro@inpi.fr](mailto:riodejaneiro@inpi.fr)

